



**COLLEGE BELLE ETOILE**

**DEMANDE DE BOURSES DE LYCEE EN LIGNE  
CAMPAGNE DU 28 MARS AU 4 JUILLET 2019**

**Les Bourses de lycée**



**Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).**

Elles se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Le montant annuel de la bourse varie entre 438 euros pour le premier échelon et 930 euros pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

**Demande de bourse pour l'année 2019-2020**

**Pour les élèves de 3e scolarisés en collège public et pour les élèves non boursiers scolarisés en lycée public**

La demande de bourse de lycée en ligne est généralisée à tous les établissements publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services **du 28 mars au 4 juillet 2019**.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège ou lycée public
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par l'établissement scolaire de votre enfant

Rappel : utilisez le document fourni par courrier ou voie électronique par l'établissement, qui comprend les informations nécessaires à votre connexion (adresse Internet du portail Scolarité-Services, compte Éducation nationale).

**Service de Gestion**

# Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes  
+ de **180 000**  
à avoir fait  
une demande  
en ligne  
en 2018

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018



L'identifiant  
et le mot de passe  
→ de mon compte  
Education nationale  
(ATEN) fournis  
par l'établissement.

ou

→ de mon compte  
FranceConnect.



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  France Connect

<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une demande pour :

- mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE